

SERVICES À LA PERSONNE

# Repassage, ménage, jardinage... Stéphanie joue la carte Joker



Stéphanie Morvan, gérante de Joker, en pleine démonstration avec ses futures employées.

**Laurent Hénart, président de l'Agence nationale des services à la personne, est venu hier à Lille pour promouvoir ce type d'activités créatrices d'emplois. En compagnie du préfet Jean Aribaud, il a choisi de visiter la toute jeune société Joker (ménage, repassage...), qui a valeur d'exemple.**

**PAR CHRISTOPHE CARON**  
region@lavoixdunord.fr  
**PHOTOS CHRISTOPHE LEFEBVRE**

Stéphanie Morvan reconnaît un goût certain pour les cartes. Alors, elle en a abattu une, en avril dernier, en créant Joker. Tout simplement à partir de ses propres besoins. « Je suis mariée. J'ai deux enfants, une maison, un jardin. Dix heures de travail par jour, je connais. Nous sommes continuellement à la recherche de quelqu'un pour garder les petits ou pour tailler les haies. » Et si on lui fait remarquer que l'offre existe, la jeune femme fait tomber le couperet : « Je souhaite de la compétence et du savoir-être dans les interventions à demi-

cile. » Comprendre : ça n'est pas toujours le cas.

Alors, Stéphanie Morvan, 30 ans, bretonne de naissance, diplômée de Sup de Co Brest et riche d'une expérience à responsabilité chez Air Liquide, mobilise sa famille : 26 000 € pour lancer Joker. Avec plusieurs exigences. D'abord avoir une vraie vitrine ayant pignon sur rue. C'est chose faite, au cœur de la capitale régionale, pour une clientèle domiciliée sur l'agglomération lilloise. « Une clientèle de ménages actifs, urbains, plutôt CSP + (1). »

Pour une heure de ménage, c'est 18 €, « mais les clients peuvent déduire 50 % de la facture du montant de leurs impôts ». Le jardinage - bricolage, ce sera entre 20 et 25 € l'heure, avant déduction.

Autre exigence : former le personnel. Elles sont dix femmes en ce moment, de 19 à 51 ans, recrutées en partenariat avec l'ANPE, avec l'assurance d'être embauchées en CDI, au minimum 20 heures par semaine. « Je voudrais qu'elles deviennent l'élite de leur métier. Il faut connaître les matières. Savoir qu'on ne nettoie pas tous les bois de la même manière. Et nouer de bonnes relations avec le client... »

Jardinage, bricolage et gardes d'enfants sont pour l'instant l'affaire de vacataires. Mais Stéphanie Morvan est ambitieuse. L'objectif est de créer un nouveau site tous les six mois. Reste à espérer que la jeune gérante trouvera une clientèle fidèle à qui distribuer ses cartes. ■

**1. - Classes socioprofessionnelles supérieures.**

► Rens. : [www.jokerliberte.fr](http://www.jokerliberte.fr)  
Tél. : 03 20 182 182.

## REPÈRES

Le plan Borloo de développement des services à domicile, inauguré en février, prévoit des avantages fiscaux et une TVA à 5,5 % pour les nouvelles entreprises créées dans ce secteur. Le particulier utilisateur de services à domicile peut déduire 50 % de la somme dépensée. Ce dispositif se couple avec le chèque emploi-service universel (CESU), notamment la version préfinancée, abondée par les entreprises sur le modèle des chèques restaurants. [www.servicessalapersonne.fr](http://www.servicessalapersonne.fr)